

CONCOURS D'ENTREE 2023

RAPPORT DU JURY

PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU JURY
Laurent HABERT, Inspecteur Général des
Affaires sociales



FORMATION
DIPLOMANTE

en3s

ÉCOLE DES DIRIGEANTS DE
LA PROTECTION SOCIALE

L'avenir de
la protection
sociale
se dessine
avec vous
en3s.fr

Liminaire

Le rapport du jury des concours d'entrée à l'EN3S s'adresse à tous les candidats intéressés par les perspectives professionnelles proposées par le service public de Sécurité sociale et qui souhaitent se présenter au concours de l'École qui permet d'y accéder.

Il s'adresse également à tous les centres spécialisés dans la préparation de ces candidats.

Il a pour objectif d'éclairer sur les résultats des concours interne, externe et 3^{ème} concours. L'éclairage est double : il porte sur les profils des candidats formulés à partir des statistiques quantitatives ainsi que sur les critères d'appréciation retenus par les membres du jury pour les épreuves écrites et orales, tant du point de vue de l'admissibilité que de l'admission.

S'il ne donne pas les « clés de succès », il a néanmoins vocation à livrer une grille d'analyse de ce qu'est le concours d'entrée et les épreuves qui le composent.

Le Président du jury,



Laurent HABERT

Le rapport est public et disponible sur le site www.en3s.fr

Au sommaire ...

1 – La composition du jury	4
11. Le jury plénier	5
12. Les correcteurs associés	5
13. Les membres suppléants	5
2 – Éléments statistiques	6
21 – Les inscriptions	7
211 - Les candidats inscrits au concours	7
212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des trois épreuves écrites obligatoires	7
22 – L'admissibilité	7
221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité	7
222 - Choix des épreuves techniques	8
23 – L'admission	8
231 - Seuil d'admission	8
232 - Listes complémentaires	8
233 - Répartition par âge des candidats admis	9
234 - Répartition des lauréats par Centre de préparation	9
3 – Les commentaires du jury	11
31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d'admissibilité	12
32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d'admission	21

1 – La composition du jury

11. Le jury plénier

Président

Laurent HABERT, inspecteur général des affaires sociales

Vice-Présidente

Annick MOREL, inspectrice générale honoraire des affaires sociales

Membres du jury

Maud CINTRAT, maître de conférences en droit public à la Faculté de pharmacie de Lyon

Olivier COUTURE, directeur de la CAF de Seine-Maritime

Hervé DOMAS, directeur général de la MSA Loire Atlantique-Vendée

Françoise LE FUR, directrice de la CPAM du Morbihan

Henri LOURDE ROCHEBLAVE, directeur de l'URSSAF Aquitaine

Isabelle LUSTIG, directrice de la CARSAT Alsace-Moselle

Christelle POISNEUF, directrice de la CARSAT Pays de la Loire

Erwan SAMYN, rapporteur à la 6^{ème} chambre de la Cour des Comptes

Examineurs spécialisés pour les épreuves orales d'admission

Danaé BERTHEAU, psychologue du travail, chargée d'enseignements à l'Université Grenoble-Alpes

Vincent CHARAZAC, psychologue clinicien, psychologue d'entreprise à l'URSSAF Rhône-Alpes.

12. Les correcteurs associés

Alice ARTAXET, sous directrice pilotage et innovation à la CPAM de la Gironde

Nicolas BARBAROUX, maître de conférences en sciences économiques à Saint-Etienne School of Economics

Martial BOMBRAULT, directeur pédagogique à l'International research institute for innovation & growth de Lyon

Xavier BONNET, directeur de l'audit, du pilotage et de la stratégie à l'URSSAF caisse nationale

Frédéric BRIGAUD, directeur comptable et financier de la MSA du Limousin

Anne BRUNELLE, directrice comptable et financière de la CPAM de la Haute-Loire

Delphine CAMBLANNE, directrice de la CPAM de la Dordogne

Mathieu CHAPTAL, professeur d'histoire du droit à la Faculté de droit de l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne

Stéphane HOLE, directeur de la CPAM de l'Eure

Thibaut L'HERMITTE, directeur de mission gestion du risque à la CNAM

Chloé PROS-PHALIPPON, maître de conférences en droit public à la Faculté de droit de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Sarah TABANI, docteur en droit, directrice des études à la Faculté de droit de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Natacha VIGNE, maître de conférences en droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

13. Les membres suppléants

Stéphanie AHMINDACHE, consultante interne ressources humaines de l'URSSAF caisse nationale

Elsa AZZOUC, directrice financière et juridique de la CPAM de la Mayenne

Lasad BEN KHALIFA, directeur comptable et financier de la CPAM de l'Hérault

Xavier BONNET, directeur de l'audit, du pilotage et de la stratégie à l'URSSAF caisse nationale

Manuel GARCIA, maître de conférences en sciences de gestion à l'IUT de Saint-Etienne

Guillaume LACROIX, directeur de la CAF de l'Essonne

Delphine RONET-YAGUE, maître de conférences en droit social à Aix-Marseille université

Anne-Laure YOUHNOVSKI-SAGON, docteur en droit public, enseignante contractuelle à l'Université Catholique de Lyon.

2 – Éléments statistiques

21 – Les inscriptions

211 - Les candidats inscrits au concours

ANNEES	NOMBRE DE PLACES PROPOSEES			INSCRIPTIONS		
	INTERNES	EXTERNES	3 ^{ème} CONCOURS	INTERNES	EXTERNES	3 ^{ème} CONCOURS
2017	29	29		119	583	
2018	29	29		125	571	
2019	27	28		122	495	
2020	24	29	3	121	472	44
2021	24	29	3	94	491	48
2022	24	29	3	96	342	45
2023	24	29	3	78	332	37

212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des épreuves écrites obligatoires

ANNEES	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
2017	109	247	
2018	116	216	
2019	108	202	
2020	102	220	37
2021	87	153	31
2022	90	171	31
2023	75	159	23

22 – L'admissibilité

221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité

ANNEES	CONCOURS INTERNE		CONCOURS EXTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles
2017	142,50	57	154,50	90		
2018	139,00	57	146,00	88		
2019	144,00	57	148,00	88		
2020	138,50	53	150,00	91	80,00	12
2021	138,50	42	148,00	77	80,00	15
2022	139,50	50	148,50	79	76,00	15
2023	139,50	45	151,50	82	76	12

222 - Choix des épreuves techniques

La répartition des choix des candidats admissibles a été la suivante, avec en regard, les choix exprimés l'année précédente.

MATIERES	INTERNES		EXTERNES	
	2022	2023	2022	2023
Droit du Travail	22	18	6	7
Droit Public	0	0	18	23
Économie	1	0	22	26
Gestion comptable et financière	2	4	1	0
Questions sanitaires et de protection sociale	36	38	57	59
Santé publique	22	21	34	42
Science Politique	7	5	17	7
Statistiques	10	4	3	0
TOTAL	100	90	158	164

* Deux épreuves à choisir par candidat admissible.

23 – L'admission

231 - Seuil d'admission

À partir des résultats des épreuves écrites puis orales, et au regard du nombre de places proposées aux concours, le Jury a fixé les seuils d'admission suivants¹ :

Concours Interne : 310,00 points correspondant à une moyenne de **11,07/20**

Concours Externe : 341,50 points, correspondant à une moyenne de **12,20/20**

3^{ème} concours : 250,00 points correspondant à une moyenne de **15,62 /20**

232 - Listes complémentaires

Le jury a retenu trois listes complémentaires :

- une liste complémentaire de **1** candidat relevant du concours interne ;
- une liste complémentaire de **2** candidats relevant du 3^{ème} concours ;
- une liste complémentaire de **11** candidats relevant du concours externe. Le dernier candidat externe inscrit sur la liste complémentaire obtient un total de **325,75** points (**11,63/20**).

En cas de démission sur l'une de ces listes principales, la liste complémentaire de la même section est sollicitée.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article 14 de l'arrêté du 15 octobre 2019, dans l'hypothèse où toutes les places offertes au concours externe ne sont pas pourvues, après épuisement de la liste complémentaire externe, le jury décide de faire appel pour les places résiduelles aux candidats inscrits :

- sur la liste complémentaire « 3^{ème} concours », dans un premier temps ;
- sur la liste complémentaire interne si la liste des « 3^{ème} concours » est également épuisée.

¹ Réunion d'admission du vendredi 29 septembre 2023.

De même, si toutes les places offertes au 3^{ème} concours ne sont pas pourvues après épuisement de la liste complémentaire « 3^{ème} concours », le jury décide de faire appel pour les places résiduelles aux candidats inscrits :

- sur la liste complémentaire interne, dans un premier temps ;
- sur la liste complémentaire externe, si la liste des internes est également épuisée.

Les résultats ont été rendus publics le vendredi 29 septembre 2023 en fin de matinée, par voie d'affichage à l'École et sur le site Internet.

233 - Répartition par âge des candidats admis

TRANCHE D'ÂGE	INTERNES	EXTERNES	3 ^{ème} CONCOURS
20-25 ans	/	22	/
26-30 ans	3	7	/
31-35 ans	3	/	1
36-38 ans	4	/	1
39-45 ans	11	/	1
46 ans et +	3	/	/

234 - Répartition des lauréats par Centre de préparation

Externes

LISTE PRINCIPALE

CENTRES CONVENTIONNES		AUTRES PREPARATIONS	
Rennes* - IPAG	8	Centre national de l'expertise hospitalière	1
Paris – Ecole d'affaires publiques	7	Paris 1 Panthéon Sorbonne - CIPCEA	1
Aix - CPAG Sciences Po	3	Montpellier – IPAG	1
Bordeaux – I-Concours	2	Prépa Talents Sciences Po Strasbourg	1
Bordeaux** - CPAG Sciences Po	1	Prépa Talents IPAG Nantes	1
Toulouse – CPAG Sciences Po	1		
IEPEL@	1	Aucune préparation	2

* dont 2 « égalité des chances »

** Candidat ayant suivi double prépa Cpag Bordeaux + I-Concours

LISTE COMPLEMENTAIRE

CENTRES CONVENTIONNES		AUTRES PREPARATIONS	
Rennes - IPAG	6	Aucune préparation	1
Lille* - CPAG Science Po	2		
Grenoble* - Faculté de Droit	1		
Paris** – Ecole d'affaires publiques	1		

* dont 1 issu de la prépa talents

** candidat issu de la prépa talents et du dispositif égalité des chances

Internes

LISTE PRINCIPALE		LISTE COMPLEMENTAIRE	
Institut 4.10	22	Institut 4.10 + IEPEL	1
IEPEL	8		

* 6 lauréats ont suivi une double préparation 4.10+IEPEL

3^{ème} concours

LISTE PRINCIPALE		LISTE COMPLEMENTAIRE	
I-Concours Bordeaux	1	I-Concours Bordeaux	1
IEPEL	1	Aucune préparation	1
IGPDE	1		

3 – Les commentaires du jury

31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d'admissibilité

PREMIÈRE ÉPREUVE

CULTURE GENERALE

(Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France et dans le monde)

Sujet : Quelle place pour le travail dans notre société ?

Note minimale : 1,5/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 13,1/20

Candidats externes :

FORME

Dans l'ensemble, des copies soignées ainsi qu'un effort sur la qualité de l'expression écrite (orthographe, syntaxe, etc.)

La technique du plan apparent est respectée, sauf rares exceptions. Les intitulés des titres sont parfois excessivement longs ou confus et rendent la compréhension difficile.

Les candidats doivent veiller à souligner les références, bien délimiter les parties et sous-parties afin de faciliter la lecture des correcteurs.

FOND

Le sujet a parfois été détourné pour devenir une réflexion sur uniquement la « valeur » travail alors qu'il s'agissait d'un sujet sur la place du travail.

Dans le même ordre d'erreur, on trouve également des présentations centrées uniquement sur le marché du travail, voire les prestations sociales. Ces erreurs se ressentent souvent dès la formulation biaisée de la problématique.

Autre élément caractéristique des copies externes, le plus souvent, tous les aspects du sujet ne sont pas balayés avec parfois des oublis essentiels sur des facteurs très contemporains. Certaines copies manquent de nuances et de prise de hauteur lorsque l'on y retrouve des banalités.

On sent que beaucoup de candidats ont pu traiter le sujet dans les préparations car beaucoup de copies font apparaître les mêmes références, les mêmes logiques et rhétoriques.

Les meilleures copies ont mis en avant de bonnes références, variées, balayant de nombreuses disciplines.

Enfin, les conclusions avec ouverture ont été appréciées et valorisées.

Candidats internes :

FORME

Les copies sont plutôt soignées. La technique du plan apparent est respectée.

Les candidats doivent toutefois veiller à ne pas réécrire le sujet sous forme interrogative en guise de problématique.

FOND

L'analyse mérite souvent d'être plus approfondie.

Les candidats doivent faire attention aux incohérences entre les intitulés du plan et les développements.

Dans l'ensemble, des copies plutôt homogènes.

Candidats 3^{ème} concours :

FORME

Le travail est, dans l'ensemble, soigné.

Comme pour le concours externe, l'appréhension du sujet est parfois biaisée ou insuffisamment large.

Certains candidats doivent être vigilants sur la lisibilité de leur écriture : la tâche des correcteurs est parfois très ardue.

Les candidats doivent également veiller à insérer une annonce des sous-parties et faire un travail en matière d'intitulés : un titre de 4/5 lignes perd parfois en efficacité (pas percutant sur l'idée forte).

Les candidats doivent faire attention aux affirmations péremptoires et doivent toujours indiquer des références.

Dans les copies faibles, souvent des fautes d'orthographe et pour certaines, dès l'introduction.

FOND

Des copies très hétérogènes allant du très bon au hors sujet.

Les copies faibles se caractérisent par un manque de méthode, un plan moyen ou tout simplement le sujet non traité.

ÉCONOMIE

(Composition de sciences économiques)

Sujet : Le niveau de la dette publique en France aujourd'hui est-il un problème ?

Note minimale : 3/20 - Note maximale : 17,5/20 - Moyenne : 12,07/20

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes (aucun candidat 3^{ème} concours n'a choisi cette matière)

FORME

Certaines copies font preuve de fautes d'orthographe inadmissibles pour un concours de ce niveau.

La présence de plans apparents est indispensable pour permettre de structurer les raisonnements.

Trop peu de copies font l'effort de réaliser des transitions dans les développements afin de faciliter les transitions entre leurs idées et sous-parties.

FOND

À l'exception de deux copies (l'une excellente, l'autre très bonne), l'ensemble est assez moyen, voire faible. Les copies valorisées sont, comme les années précédentes, celles qui ont su utiliser la théorie économique au service de réels développements soutenant une thèse permettant de répondre au sujet.

A l'inverse, les copies éliminées (note inférieure à 6/20) sont soit inabouties, soit accumulent les idées, trop souvent sans théorie économique et toujours sans vraie analyse ni lien avec le sujet. Les candidats doivent absolument éviter d'aligner des banalités historiques ou d'actualité. Ce n'est ni une dissertation de culture générale, ni un article journalistique qui est attendu de cette épreuve.

ETUDE DE CAS PORTANT SUR DES QUESTIONS MANAGERIALES

(incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines)

Sujet :

La CAP (Coopérative des artisans pêcheurs) est une importante coopérative maritime d'un grand port de pêche du Nord de la France. Elle exerce une activité de mareyage (achat des produits de la pêche dans les halles de criée, conditionnement puis commercialisation) et commercialise ses produits en frais ou sous forme congelée.

Les produits congelés présentent un fort intérêt pour la coopérative : ils permettent de lisser les ventes sur l'année et présentent une forte valeur ajoutée lorsqu'ils sont commercialisés en produit individuel via les chaînes de distribution de surgelés. Cette transformation des produits de la pêche et son stockage sont externalisés, non sans difficultés opérationnelles ni surcoûts. La directrice générale de la CAP, en poste depuis 6 mois, souhaite améliorer cette situation et plus largement la performance économique de la coopérative. Elle a donc proposé au conseil d'administration, la semaine dernière, un plan opérationnel comprenant trois axes :

- Un investissement fort dans un outil industriel de congélation, pour réduire la dépendance et améliorer les marges, incluant 6 postes de travail et un poste de manager ;
- Un investissement en formation managériale pour les managers actuels, issus des lignes de production de la CAP et à la formation de base très technique ;
- Une stratégie de ressources humaines (internalisation vs externalisation) liée à la réorganisation des lignes existantes de production.

L'investissement, d'un coût qui représente plusieurs années de cash-flow, questionne le Président. Il s'interroge sur son ampleur et les risques liés, d'autant que l'encadrement de la CAP et le conseil d'administration sont divisés sur ce choix structurant pour les 5 prochaines années.

En outre, les 4 managers de la fonction production perçoivent le plan de transformation combinant réorganisation et formation qui leur est dédié comme une forme de défiance. Enfin, la combinaison entre le projet d'investissement localisé en dehors de la ville et le projet de réorganisation de la chaîne de production, a déclenché une vague de rumeurs de déménagement total de la coopérative à horizon de 6 mois à 15 kilomètres dans les terres, voire une rumeur de fusion avec la coopérative du port voisin de 35 kilomètres...

Le Président a donc décidé de faire appel à un cabinet de conseil, pour avoir un avis extérieur sur la situation de la coopérative et sur la faisabilité du plan opérationnel. Votre cabinet a été retenu pour mener cette étude, et vous avez été désigné pour la réaliser.

Lors du premier rendez-vous, le Président vous présente ses attentes : un rapport comprenant l'analyse de la situation actuelle de la coopérative, et vos préconisations sur les 3 dimensions du plan présenté, ainsi que sur le nécessaire retour à un dialogue social serein. Il vous précise enfin que, au-delà de la compréhension de la situation actuelle des finances de la coopérative, toutes les préconisations que vous apporterez devront être chiffrées, permettant d'arbitrer le cas échéant sur leurs conditions de mises en œuvre. Cette note devra être présentée en amont du Conseil d'Administration au Président et à la Directrice Générale, qui elle n'était pas favorable à votre intervention et qui coopère correctement mais sans enthousiasme à votre mission.

Avertissement :

L'étude de cas est fictive. Certains documents du dossier sont extraits de textes de nature diverse et variée. Ils servent de support à l'étude et ne reflètent pas une situation réelle. Le fond documentaire ne présente pas la gestion d'une structure ou d'un groupe de façon exhaustive mais uniquement de certains aspects utiles au traitement du cas pratique. Les documents fournis doivent être considérés comme des repères.

Note minimale : 1,5/20 - Note maximale : 15,5/20 - Moyenne : 11,15/20

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes, internes et 3^{ème} concours

Le cas était certes riche avec une prise de décision sur 3 thématiques différentes : investissement industriel, formation managériale, réorganisation d'un service production, il n'en demeure pas moins que l'épreuve a conduit à des résultats décevants.

Il était attendu une prise de recul avec une analyse critique de la situation de la coopérative de pêcheurs en interne et en externe, des préconisations de bon sens dans un raisonnement global mettant en cohérence les trois dimensions du cas.

Très peu de bonnes copies en ont été capables.

Trop souvent les candidats se sont contentés de répéter les éléments du dossier sans plus-value avérée et plus grave, ont « accepté » les préconisations proposées dans le dossier sans les remettre en cause, ni les mettre en perspective pour apporter des solutions plus originales et faisant sens dans le contexte proposé.

Un nombre important de copies s'est ainsi gardé de prendre parti sur les investissements proposés alors même que c'était le sens de l'exercice.

La notion de dialogue social dont il était suggéré de tenir compte a été souvent oubliée ou traitée avec des formules lapidaires ou abstraites.

Enfin, pour un nombre qui est apparu anormalement important au jury, des copies ont même été totalement ratées ou vides aussi bien chez les candidats externes que chez les candidats internes.

DROIT PUBLIC

(Composition de droit public)

Sujet : Séparation et équilibre des pouvoirs en France.

Note minimale : 2/20 - Note maximale : 16,5/20 - Moyenne : 11,34/20

Candidats externes :

FORME

Les candidats doivent veiller à soigner l'écriture car certaines copies sont illisibles.

Les copies sont assez disparates : certaines avec beaucoup de fautes d'orthographe voire de syntaxe, d'autres très bien rédigées, sans quasiment aucune faute.

Le respect des règles de forme est très variable selon les copies. Plusieurs copies ne reposent pas sur un plan bien construit sur le plan formel et la méthode de l'introduction n'est pas toujours acquise.

FOND

Globalement, les copies sont plutôt décevantes.

Le sujet, bien que très classique, n'est globalement pas traité dans sa globalité car des attendus et des fondamentaux (motion de censure, parlementarisme rationalisé etc.) sont oubliés.

Le sujet portait sur la séparation des pouvoirs en France et un nombre élevé de candidats n'ont même pas mentionné les moyens d'action réciproques (dissolution, motion de censure ou question de confiance).

Les candidats ont souvent des connaissances de fond qu'ils superposent mais ne font pas assez preuve d'analyse pour en tirer les conséquences.

Candidats internes :

FORME

Des copies plutôt correctes sur la forme mais dans lesquelles manquent parfois les annonces des sous parties.

FOND

Des connaissances mais le sujet n'est pas traité dans sa globalité

Candidats 3^{ème} concours :

FORME

De bonnes copies sur la forme.
Les règles de forme assez bien respectées.

FOND

Des copies plutôt de bonne qualité.

DEUXIÈME ÉPREUVE

SYNTHESE

(Note de synthèse à partir d'un texte ou d'un dossier de caractère administratif)

Sujet : Membre du cabinet du ministre des armées, vous rédigez, à l'aide des documents joints, une note de synthèse (quatre à cinq pages d'écriture manuscrite normale) permettant d'appréhender l'organisation et les enjeux des établissements de formation de la Défense en France.

Note minimale : 0,25/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 12,02/20

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes, internes et 3^{ème} concours

FORME

Globalement, la forme des copies, lorsque l'exercice est acquis, correspond à la commande en termes de longueur et de présentation.

Organisation et présentation : Le plan qu'imposait la commande a été respecté par l'immense majorité des candidats. Les rares à avoir tenté un plan original ont fait l'objet de hors-sujet. Les attendus de l'épreuve sont globalement intégrés par les candidats : un cartouche rappelant le sujet, le fait de consacrer chaque partie aux éléments pré-identifiés dans le sujet (cette année, il était attendu une première partie sur l'**organisation** et une seconde sur les **enjeux** des établissements de formation de la défense). Les copies sont globalement bien équilibrées entre la première et la seconde partie.

Introduction et conclusion : cette année, aucun candidat, et c'est heureux, n'a fait le choix de lister le **sommaire** des documents avant de commencer la phase de rédaction. Les introductions sont concises et tentent, parfois avec un peu de naïveté, de mener le lecteur vers le sujet. La plupart des candidats a fait le choix, heureux également, de ne pas formuler de **conclusion**, point positif puisqu'en effet la synthèse n'appelle pas de conclusion.

Usage des **tirets** et listes à puces : de la même façon, il est à noter positivement que l'usage des listes à puce a quasiment été banni des copies, ce qui est une bonne chose. Quelques candidats, pris par le temps, ont néanmoins utilisé ce « subterfuge » pour laisser croire qu'ils avaient terminé l'exercice.

Si dans l'ensemble les copies respectent les exigences formelles attendues du concours de l'EN3S, il est néanmoins regrettable que certaines d'entre elles fassent preuve d'une maîtrise insuffisante de l'**orthographe**, elles ont de fait été sanctionnées sur la note finale.

FOND

On peut noter, avec une certaine surprise, que malgré la complexité du dossier, la plupart des candidats sont parvenus à se conformer à la méthodologie attendue et à extraire des éléments venant à l'appui de l'organisation et des enjeux des établissements de formation de la défense.

Ce qui fait la différence entre une excellente copie et une mauvaise copie relève de la **granularité** de l'**analyse**, de la capacité à descendre dans les sujets de fond sans perdre le fil de la démonstration ainsi que le **niveau d'expression**. Ont été récompensés les candidats qui ont su retirer des nombreux documents les éléments essentiels à la prise de décision par le ministre.

Les excellentes copies sont parvenues à la fois à poser une problématique pertinente en introduction, à désentrelacer les éléments du dossier pour leur donner sens et cohérence, et ont réussi à extraire du dossier les éléments les plus pertinents. Réussir à extraire les bons sujets, à détailler fait partie de l'exercice de synthèse. Il était attendu que les candidats se mettent en situation : ils étaient ici placés auprès du ministre, il ne fallait donc pas se livrer à une critique du système d'enseignement relevant du ministère des armées, mais bien de mettre en valeur ses forces, ses particularismes ainsi que les grands défis qu'il est censé relever.

Usage des titres qualifiants : la plupart des copies sont parvenues à extraire du dossier des titres dits qualifiants évitant une présentation « à plat » des sujets. Toutefois, cet usage est plus ou moins maîtrisé.

Attention pour certains candidats à ne pas ajouter des idées non contenues dans les documents ou à extrapoler le sujet.

Les notes éliminatoires ont été décernées aux copies non terminées et aux copies n'ayant pas compris les attendus de l'épreuve.

TROISIÈME ÉPREUVE

QUESTIONS SANITAIRES ET DE PROTECTION SOCIALE

(Composition sur un sujet relatif aux grandes questions sanitaires et de protection sociale)

Sujet : Protection sociale et vieillissement de la population en France.

Note minimale : 1,5/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 11,53/20

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

FORME

Peu de différences sur la forme entre les copies internes et externes. Les sujets de l'expression et de la syntaxe sont cette année presque plus préoccupants que celui de l'orthographe. Les expressions « embarrassées » ont nui aux meilleures copies dont certaines sont difficilement compréhensibles. Les vocabulaires sont parfois maladroits et pauvres quand ils ne sont pas inadaptés (affirmation de « convictions » déplacées sur les générations ou sur la famille). Les excès de fautes d'orthographe, qui sont le lot des deux types de candidats externes et internes, ont entraîné des retraits de points. Ces copies sont fréquemment médiocres ou mauvaises sur le fond et expliquent le nombre élevé de notes éliminatoires.

L'organisation des copies et les plans ont, semble-t-il, été meilleurs que l'année passée. La méthodologie est globalement respectée (plan avec problématique) même si quelques copies ne disposent pas de plan du tout et/ou présentent une restitution de connaissances brutes et descriptives, sans analyse de fond. S'agissant de l'organisation des idées, le plan adopté est quasi systématiquement en deux parties/ deux sous-parties. Le plan est également systématiquement annoncé, même s'il n'est pas toujours suivi.

Mais cette remarque positive ne doit pas laisser ignorer les défauts classiques relevés par les correcteurs : plans non suivis, titres de parties non conformes à leur contenu, parties redondantes etc.

La qualité de l'introduction et surtout de la conclusion sont variables, comme le contenu des copies elles-mêmes. À travailler donc pour les deux types de candidats les introductions et les conclusions. Les premières sont souvent trop longues et mordent sur le contenu du raisonnement alors qu'elles doivent en poser la problématique et cadrer le sujet par des définitions précises ; les secondes sont fréquemment inexistantes.

FOND

Le sujet a été mieux appréhendé cette année par les candidats et notamment par les internes chez lesquels le contenu en est le plus souvent mieux maîtrisé et la capacité à problématiser est plus développée. Il est noté en général un bon niveau de réflexion sur les enjeux des systèmes de protection sociale avec quelquefois des propositions d'évolution intéressantes.

L'approche du sujet a été variée, son énoncé pouvant se prêter à des développements sur un grand nombre d'axes. La plupart des copies ont traité le sujet et les candidats ont une connaissance des grandes problématiques. S'ils ont minoré la notation des copies multipliant les digressions (l'organisation du système de santé, les COG...) et ont veillé à ce que les éléments essentiels attendus pour traiter cette problématique soient bien présents, les correcteurs n'ont pas privilégié un plan type mais examiné la cohérence des idées, leur articulation, l'utilisation judicieuse de données en appui des démonstrations et la capacité des candidats à exprimer un point de vue argumenté. Les bonnes copies englobent la quasi-totalité des éléments attendus en associant arguments, données et réflexions personnelles.

Malgré tout de nombreuses copies manquent d'approfondissement, les candidats restant trop en surface, ce qui ne permet pas d'asseoir leur démonstration de manière probante. D'autres copies comportent des parties totalement déséquilibrées, conséquence d'un plan mal construit, d'un manque de définition des termes du sujet, ou de manque de temps pour rédiger la deuxième partie.

Par ailleurs, certaines copies abordent des questions hors sujets :

- La question des déserts médicaux
- La réforme des hôpitaux
- Les aides apportées par les CAF
- La PMA

Ou accordent trop d'importance à certaines problématiques :

- L'historique de la protection sociale
- La question des aidants et l'évolution du soutien familial
- La relance d'une politique nataliste
- La maltraitance dans les ESMS
- Les conditions de travail dans ces établissements...

Les défauts les plus fréquents tiennent au « placage » d'éléments descriptifs ou énumératifs (description de prestations « remplissant » la copie) au détriment de la problématisation, ainsi qu'au manque de données, notamment financières, pour illustrer et mettre en perspective la question de la soutenabilité du système de protection sociale. La question transverse du financement de la protection sociale a été en définitive assez rarement abordée et documentée.

Le sujet de la dépendance est très souvent traité de manière complète et le rapport de Dominique LIBAULT est évoqué par de nombreux candidats.

Dans un autre registre, le livre « Les fossoyeurs » est aussi souvent cité, mais conduit les candidats vers le sujet de la maltraitance, des conditions de travail en ESMS...

Les meilleures copies sont celles qui ont vu toutes les dimensions du problème sans se perdre sur les sujets adjacents, qui ont su évaluer la portée des réformes, leur nécessité mais aussi leur urgence et leur efficacité dans le temps.

32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d'admission

ÉPREUVE DE CONVERSATION

REMARQUES DU JURY - SECTION EXTERNE

Note minimale : **5/20** - Note maximale : **17/20** - Moyenne : **10,91/20**

Laurent HABERT, inspecteur général des affaires sociales
Danaé BERTHEAU, psychologue du travail, chargée d'enseignements à l'Université Grenoble-Alpes
Françoise LE FUR, directrice de la CPAM du Morbihan
Henri LOURDE ROCHEBLAVE, directeur de l'URSSAF Aquitaine
Isabelle LUSTIG, directrice de la CARSAT Alsace-Moselle
Erwan SAMYN, rapporteur à la 6^{ème} chambre de la Cour des comptes

Les candidats ont tous respecté le temps imparti pour la présentation de leur parcours de formation et de leur expérience. Quelques candidats ont toutefois réalisé des prestations trop courtes, s'exposant à des interrogations sur leur motivation et à davantage de questions en deuxième partie de l'épreuve ; il est recommandé aux candidats d'occuper pleinement le temps mis à disposition pour se présenter, en s'attachant à structurer leur propos. A deux exceptions près, les candidats ont discoursé sans note, ce qui est effectivement préférable.

Le jury s'est attaché à chaque fois à comprendre les motivations des candidats. Le jury a pu constater une récurrence des mêmes expressions lors des présentations, possiblement accentuée par un passage par les mêmes classes préparatoires. Le jury apprécie en tout état de cause la conviction et la sincérité dans l'exposé et préconise d'éviter des discours trop stéréotypés et « plaqués ». Le fait d'avoir réalisé un stage dans un organisme de sécurité sociale est un plus pour attester d'une démarche construite.

Sur le fond, le jury cherche à apprécier la capacité de raisonnement des candidats, nécessairement appuyée sur une bonne connaissance de l'environnement et des enjeux de la protection sociale. L'épreuve de conversation n'est pas une épreuve technique thématique, mais le jury s'attend toutefois ce que les candidats aient eu la curiosité de s'intéresser aux grands sujets d'actualité, dans le cas présent par exemple la signature des différentes COG, la réforme des retraites ou les négociations en cours de la CNAM avec les médecins libéraux.

L'épreuve sert également à évaluer l'appétence, sinon l'aptitude, au management. Si la plupart des candidats n'ont pas d'expérience managériale, leur parcours, leur stage, leurs activités annexes ont pu favoriser une réflexion personnelle sur les postures managériales. Le jury recommande en tout état de cause d'approfondir sa réflexion et sa préparation sur ce point.

À cet égard, le jury a proposé à chaque fois aux candidats une mise en situation. Outre des réflexes managériaux, il s'est agi d'apprécier la capacité de candidats à raisonner et à proposer une réponse opérationnelle et de bon sens à la problématique qui leur a été soumise.

REMARQUES DU JURY - SECTION INTERNE

Note minimale : 4/20 - Note maximale : 15/20 - Moyenne : 9,89/20

Annick MOREL, inspectrice générale honoraire des affaires sociales
Maud CINTRAT, maître de conférences en droit public à la Faculté de pharmacie de Lyon
Olivier COUTURE, directeur de la CAF de Seine-Maritime
Vincent CHARAZAC, psychologue du travail, URSSAF Rhône-Alpes
Hervé DOMAS, directeur général de la MSA Loire Atlantique-Vendée
Christelle POISNEUF, directrice de la CARSAT Pays de la Loire

Cette année, les profils des candidats internes apparaissent moins diversifiés que l'année passée : juristes, chefs de projets des caisses nationales, fonctions techniques (recouvrement, ressources humaines). Les filières sociales et informatiques des caisses ont été peu représentées. Le jury a identifié deux types de candidats :

- des profils durablement « fonctionnels » qui, en dépit de la longueur de leur expérience, n'ont pas été confrontés au management de collaborateurs (responsabilité hiérarchique) ;
- de « jeunes » candidats, responsables d'unités de production dont la « carrière » est relativement courte.

Les candidats admis à l'oral témoignent, à la grande satisfaction du jury, d'une bonne « diversité », actant des éléments de parcours prometteurs en termes d'origine sociale et de formation initiale, ainsi que d'une parité hommes/femmes, globalement satisfaisante.

En raison des caractéristiques des candidats et des objectifs de l'EN3S, école des agents de direction des organismes de sécurité sociale, il est attendu que les candidats manifestent une bonne connaissance de la sécurité sociale, permettant ultérieurement de progresser dans une réflexion plus conceptuelle. La durée des expériences professionnelles de beaucoup de candidats laisse aussi espérer une réflexion sur les métiers ou les fonctions souhaités à la sortie de l'école : les projets professionnels doivent être structurés non seulement autour des « envies » mais aussi des « potentialités » réfléchies de chacun des candidats.

Sur ces deux points, le jury tient, comme l'année passée, à attirer l'attention sur deux faiblesses qui ont caractérisé certains candidats.

Beaucoup de candidats témoignent de lacunes importantes dans la connaissance de l'institution « sécurité sociale », ses particularités, son rôle et sa place dans l'environnement institutionnel. Certains n'ont même pas pris la peine de s'informer des caractéristiques de la caisse dans laquelle ils travaillent, depuis parfois fort longtemps, tant au niveau budgétaire que financier ou encore en termes de ressources humaines. Si de façon opportune, certains autres ont pu faire des stages d'immersion dans d'autres branches que la leur, l'organisation des réseaux, les systèmes de gouvernance, les particularités de certains régimes restent peu renseignés. Par ailleurs, la curiosité s'étend rarement à l'environnement institutionnel extérieur de la sécurité sociale (organisation de l'État, des collectivités locales...). Cette déception sur la connaissance des « fondamentaux » de la sécurité sociale s'exprime pour la troisième année consécutive. Les failles de culture générale sur laquelle ne portent qu'une minorité de questions du jury, destinées d'ailleurs à tester des comportements plutôt que des connaissances, ont semblé cette année étonnantes voir « détonantes ».

En ce qui concerne les ambitions des candidats, il peut paraître surprenant qu'elles soient parfois si peu documentées : les candidats internes, ayant mûri un projet professionnel dans une institution connue, devraient pouvoir se projeter assez précisément dans l'après scolarité.

D'une part, les présentations très formatées des parcours professionnels, conduisent à des analyses décalées des expériences retracées : les chefs de projet de même que les experts fonctionnels se dotent de qualités managériales qui ne sont pas exactement le miroir de leur expérience etc. Le jury attend des candidats, non seulement sincérité mais aussi lucidité sur leurs qualités et leurs potentialités pour pouvoir envisager sérieusement un développement de carrière.

D'autre part, et de ce fait, les projections dans l'avenir restent souvent floues, ce qui n'est pas inconcevable pour des externes mais plus problématique pour des internes. Le plus perturbant est leur décalage par rapport au changement de braquet représenté par l'accession au statut d'agent de direction : la modestie des ambitions (peu de candidats se projettent dans un emploi de direction) et la logique de sécurité (rester dans son domaine de compétence) sont pour le jury incompatibles avec l'investissement représenté par la scolarité. Le statut d'agent de direction semble parfois être le seul ressort des motivations de candidats qui attendent « tout » de l'EN3S : connaissances, éclairage sur leurs compétences, orientations sur leur avenir...

Sur le plan de la forme (CV et lettre de motivation), les recommandations du jury, simplissimes dans leur énoncé, sont les mêmes que les années passées : simplicité, clarté, honnêteté, sobriété. Évidemment, fautes d'orthographe ou de français sont dirimantes.

Dans une logique préventive, comme l'année passée, le jury, a opté pour la disqualification (note inférieure à 6/20) des candidats chez qui il pressentait une inadaptation comportementale et/ou relationnelle à des fonctions de management supérieur, voire de direction.

REMARQUES DU JURY - SECTION 3ÈME CONCOURS

Note minimale : 5/20 - Note maximale : 18/20 - Moyenne : 12,25/20

Annick MOREL, inspectrice générale honoraire des affaires sociales

Maud CINTRAT, maître de conférences en droit public à la Faculté de pharmacie de Lyon

Olivier COUTURE, directeur de la CAF de Seine-Maritime

Vincent CHARAZAC, psychologue du travail, URSSAF Rhône-Alpes

Hervé DOMAS, directeur général de la MSA Loire Atlantique-Vendée

Christelle POISNEUF, directrice de la CARSAT Pays de la Loire

Cette année, le jury a apprécié la très grande diversité d'origine et les qualités des candidats du 3^{ème} concours. Les trois postes ouverts au concours et la liste complémentaire pouvant s'élever insuffisants pour recruter les très bons candidats identifiés par le jury (la moyenne des notes des candidats du 3^{ème} concours a été de deux points supérieure à celle du concours interne), le jury exprime le souhait de pouvoir disposer d'une marge de liberté (un ou deux postes) afin de pouvoir transférer, si besoin, quelques postes du concours interne sur le troisième concours.

Si les profils issus des fonctions publiques de l'État ou de collectivités locales, disposant de diplômes d'études supérieures, sont bien représentés, conformément à ceux de l'année passée, il a été observé cette année la représentation de profils atypiques : assistant social, entrepreneur social, journaliste.

Comme l'année dernière, la recherche du sens du service public, le caractère opérationnel des fonctions d'agents de direction des caisses de sécurité sociale, la place centrale des organismes de sécurité sociale dans les partenariats territoriaux constituent pour la majorité des candidats les atouts du réseau des caisses de sécurité sociale. Les candidats entendus se sont souvent donné la peine de se renseigner précisément sur les fonctions assurées au sortir de l'école. La possibilité de mobilités fonctionnelles et géographiques ainsi que la capacité de progression et de promotion dans l'institution sont des facteurs d'attraction connus des candidats.

Les CV et les réalisations probantes qui constituent le dossier des candidats, préalablement aux entretiens, appellent les mêmes remarques que l'année passée :

- Les CV gagnent à être sobres et clairs (les pictogrammes ou les emojis sont inutiles) et plus courts.
- Les réalisations probantes qui se bornent souvent à une longue description des fonctions exercées, peinent parfois à démontrer leur exemplarité.

Après des présentations dans l'ensemble bien construites, le dialogue avec le jury a permis de mettre en lumière des connaissances parfois solides sur la sécurité sociale et des réflexions souvent bien argumentées sur ses grands enjeux.

Comme l'année passée, le jury a opté pour la disqualification (note inférieure à 6/20) des candidats chez qui il pressentait une inadaptation comportementale et/ou relationnelle à des fonctions de management supérieur, voire de direction.

ÉPREUVES TECHNIQUES

DROIT DU TRAVAIL

Note minimale : 5/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 11,41/20

Candidats externes :

FORME

Le jury relève, avec satisfaction, le fait que les candidats ont tous proposé une présentation avec un plan adapté au sujet tiré au sort. Ils ont, en outre pour la majorité, su démontrer leurs connaissances dans le délai prévu par l'épreuve.

FOND

En ce qui concerne le thème tiré au sort les candidats ont su mobiliser leurs connaissances. Ils ont également pour la plupart su traiter des sujets non préparés en démontrant un raisonnement juridique pertinent.
En revanche, deux candidats ont fait des présentations très superficielles.

Candidats internes :

FORME

Les candidats ont fait l'effort de proposer une présentation structurée avec un plan, pour certains plus ou moins adapté.
Certains sujets proposés peuvent, pour les candidats internes, être plus compliqués car éloignés des problématiques rencontrées dans l'institution. Malgré ces difficultés potentielles, ils ont su mobiliser toutes leurs connaissances pour construire leur présentation.
Pour certains, la présentation du sujet tiré au sort est parfois trop courte ce qui implique plus de questions du jury sur des sujets non préparés par le candidat.

FOND

Les candidats ont démontré un réel raisonnement juridique malgré le manque de certaines connaissances.

DROIT PUBLIC

Note minimale : 0/20 - Note maximale : 18/20 - Moyenne : 10,45/20

Candidats externes (aucun candidat interne) :

FORME

Des prestations correctes dans l'ensemble. La plupart des candidats ont fait un plan pour présenter leur exposé et n'ont pas trop lu leurs notes. Le temps imparti pour présenter leur exposé a, en général, été respecté.

FOND

Le jury a été assez déçu par le niveau des candidats. Si quelques-uns s'en sont plus ou moins bien sortis, il n'en reste pas moins que les connaissances de base de la matière étaient assez mal maîtrisées, qu'il s'agisse de définitions élémentaires ou des principaux chapitres du droit public.

De nombreux candidats étaient incapables de raisonner simplement, par exemple par analogie, pour suggérer une solution. Il est arrivé que certains passages à l'oral se résument à une suite de « blancs » ou à des propos complètement faux ou hors-sujet.

Autre point préoccupant : la déconnection de la vie réelle chez un grand nombre de candidats, en tout cas des problèmes juridiques pouvant se poser en administration ou dans un organisme de sécurité sociale. Les candidats auraient gagné à s'entraîner à des mises en situation concrètes, plus particulièrement en matière de régime des droits et libertés des salariés et des agents publics ou des biens du domaine public.

ÉCONOMIE

Note minimale : 3/20 - Note maximale : 18/20 - Moyenne : 12,22/20

Candidats externes (aucun candidat interne) :

FORME

Les candidats ont, en grande majorité, respecté la forme de l'épreuve : présentation de 10 mn avec organisation des propos.

FOND

Le niveau des candidats est, cette année, bien meilleur tant sur la dimension des théories et de l'analyse économique que des connaissances précises sur la Sécurité sociale.

GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Note minimale : 8/20 - Note maximale : 16/20 - Moyenne : 10,25/20

Candidats internes (aucun candidat externe) :

FORME

Des prestations hétérogènes, certains candidats se présentant sans s'être préparés au format de l'oral.

FOND

De très grosses différences dans la capacité à aborder les sujets et à répondre aux questions. Certains candidats font preuve d'un niveau de connaissances comptables insuffisant.

QUESTIONS SANITAIRES ET DE PROTECTION SOCIALE

Note minimale : 3/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 10,39/20

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

FORME

Cette année encore, il est rappelé aux candidats qu'ils disposent et qu'ils doivent utiliser pleinement le temps qui leur est imparti lors de leur présentation (10 minutes). Certains candidats ne respectent toujours pas la consigne. On rappellera que le jury accepte que les candidats se munissent d'un chronomètre afin de les aider. Il n'est pas admissible, peu importe le sujet qui leur est soumis et l'état de leurs connaissances, que certains candidats proposent des présentations de moins de cinq minutes. De même, il est rappelé que peu importe le sentiment du candidat sur la réussite de l'épreuve, cela ne préjuge en rien de la note finale qui lui sera attribuée et que le comportement doit rester adapté à l'exercice (politesse, posture, capacité à échanger sereinement etc.). Le candidat doit être en mesure de convaincre le jury de son intérêt (réel et sincère) pour les questions sanitaires et de protection sociale.

Par ailleurs, même lorsque le sujet évoque peu de choses au candidat, il lui est toujours possible de le rattacher à des connaissances plus générales. Bien entendu, le jury apprécie que les développements soient précédés d'une introduction en lien avec le sujet. Les accroches artificielles qui s'éloignent trop du sujet desservent le propos. En outre, le jury tient à préciser aux candidats que parmi les sujets proposés, certains prennent la forme de questions ouvertes, voire parfois de citations à commenter. L'épreuve ne se limite donc pas à une simple restitution des connaissances. Elle vise à apprécier la capacité du candidat à raisonner sur un sujet à partir de ses connaissances. Cela implique donc de comprendre les termes mêmes du sujet, voire parfois de les interroger dès l'introduction.

Une conclusion est également appréciée. Celle-ci pourra orienter les discussions suivant la présentation si elle est suffisamment ouverte.

Il est rappelé que le jury n'évalue pas uniquement les connaissances brutes du candidat sur le sujet posé et à traiter. Certains candidats sont parvenus, malgré des lacunes sur la question posée, à développer une analyse intelligente et intéressante à partir de connaissances parcellaires. La capacité à raisonner et à développer un argumentaire est particulièrement appréciée.

FOND

Le jury constate que les candidats ont réinvesti les questions sanitaires. En revanche, le jury déplore qu'ils n'aient pas une connaissance plus fine, spécialement, dans le champ de la protection sociale des sujets d'actualité, telles que les réformes adoptées ces derniers mois (les retraites mais aussi l'assurance chômage) et les mesures qui sont discutées en vue de l'adoption de la prochaine LFSS. Le jury n'attend pas nécessairement des candidats une connaissance précise des données chiffrées intéressant notre système de protection sociale, plutôt des ordres de grandeur. En revanche, le jury souhaite que les candidats aient une connaissance des grandes tendances de notre système. Il rappelle également qu'une connaissance de l'organisation administrative de notre système de Sécurité sociale – des caisses – est indispensable pour celui qui se destine à une carrière dans ce secteur.

Enfin, la protection sociale est toujours envisagée de manière extrêmement restrictive, uniquement cantonnée à la Sécurité sociale ou à la protection sociale de base (assurance chômage comprise). Les candidats sont invités à réinvestir le champ de la protection sociale complémentaire lors de leurs révisions (retraites complémentaires obligatoires, retraites surcomplémentaires, « assurance maladie complémentaires », prévoyance lourde).

SANTÉ PUBLIQUE

Note minimale : 5/20 - Note maximale : 18/20 - Moyenne : 13/20

Candidats externes :

FORME

Les candidats étaient bien préparés dans l'ensemble, ce qui leur a permis de réaliser des prestations de bon niveau au regard des attendus : clarté de la présentation, plan construction de la présentation y compris dans la mise en perspective.

FOND

Les prestations ont été variables selon les formations et les préparations suivies. Le propos est plus souvent livresque lorsqu'il s'agit de candidat sans expérience concrète dans le monde du travail. Certains candidats, dont beaucoup ayant suivi un cursus à l'EHESP, se distinguaient par une grande maîtrise des sujets.

Candidats internes :

FORME

Les candidats étaient dans leur ensemble bien préparés pour construire leur propos et structurer leur présentation. Il n'en demeure pas moins que d'autres étaient très insuffisamment préparés à l'exercice.

FOND

L'absence de préparation aux épreuves techniques désavantage certains candidats qui mériteraient d'être épaulés pour mieux préparer l'épreuve car le gap est important entre leur expérience professionnelle et les attendus de l'épreuve.
Une part importante des candidats manque de vision d'ensemble et peine à définir les objectifs des politiques mises en œuvre et à en saisir la cohérence globale.
Enfin, peu suivent l'actualité restant très « centrés sécurité sociale ».

SCIENCE POLITIQUE

Note minimale : 8/20 - Note maximale : 17/20 - Moyenne : 11,40/20

Candidats externes :

FORME

Les prestations orales en Science politique sont dans l'ensemble de bon niveau, avec des interactions satisfaisantes avec le jury. La plupart des candidates et candidats parviennent, au terme des 20 minutes de préparation, à exposer un point de vue pendant 10 minutes puis à échanger avec le jury pendant 20 minutes.
Il est rappelé que le respect du temps d'exposé fait partie intégrante de l'épreuve, et qu'il vaut donc mieux éviter de le minorer ou de le dépasser. De même, la clarté du plan (parties et sous-parties) constitue une condition de réussite de l'épreuve.

FOND

Sur le fond, la plupart des candidats ont des connaissances en science politique et parviennent à les articuler dans leur exposé liminaire, comme le montre la distribution des notes (de 9 à 15/20). Il reste cependant important de rappeler que sont attendues, quel que soit le sujet, une définition des notions, ainsi que des théories et/ou auteurs qui s'y rattachent. L'exposé des choix de problématisation (en introduction) est encouragé, afin de renforcer la cohérence de l'exposé. Lorsqu'un ouvrage ou auteur est cité, les candidats doivent s'attendre à ce qu'il puisse potentiellement être évoqué dans la discussion.

Candidats internes :

FORME

Sur la forme, quelques candidats n'ont pas été en mesure de proposer 10 minutes d'exposé, ce qui est dommageable pour l'évaluation finale. Il est recommandé de parler 10 minutes et de structurer l'intervention autour d'un plan clair. En revanche, les interactions jury-candidats, d'une durée de 20 minutes par candidat, étaient satisfaisantes, avec un effort de tous les candidats pour répondre aux questions.

FOND

Sur le fond, le jury a observé une hétérogénéité du niveau des candidats en science politique (notes finales de 8 à 17/20). Il est rappelé qu'il est important de définir les termes du sujet, et plus généralement d'utiliser des termes précis de sciences sociales. Cela suppose de maîtriser les principales notions et approches de science politique, et d'avoir une connaissance d'au moins quelques auteurs de la discipline. Le jury encourage également les candidats à mobiliser des exemples qui ne concernent pas exclusivement le contexte français.

STATISTIQUES

Note minimale : 7/20 - Note maximale : 15/20 - Moyenne : 11,75/20

Candidats internes (aucun candidat externe):

FORME

S'agissant de prestations orales, il est indispensable de maîtriser les concepts et d'avoir une certaine rigueur dans la présentation.

FOND

3 candidats sur 4 avaient des connaissances assez solides en statistiques.

REMARQUES CONCLUSIVES

Le jury souhaite pour conclure attirer l'attention de la direction de l'école sur les évolutions en cours relatives à la formation continue des cadres de la sécurité sociale, qui pourraient avoir des conséquences sur le recrutement de l'école.

S'agissant du concours interne, la faible représentation, de candidats de niveaux 6/7, disposant d'une solide expérience de management, vivier historique du concours interne, a en effet interrogé le jury. Elle conduit à poser la question de la porosité du concours interne avec le CAPDIR récemment réformé et susceptible d'entraîner une relative désaffection de la voie interne plus longue dans la scolarité. Il conviendrait d'observer attentivement la possibilité d'une « aspiration » de certains (ou d'une majorité de) candidats internes par le CAPDIR. Si celle-ci est avérée et durable, il sera nécessaire de se reposer globalement la question de l'organisation et du contenu des filières d'accès internes à l'EN3S.